

DECISION
portant délégation de signature

N° 2025/006-V01/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Considérant la décision de nomination de Monsieur ASTIER en qualité de Directeur par intérim de la direction commune de l'EPSM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE en date du 10/07/2025,

Considérant la décision de nomination de Madame DEFLOIRINE en date du 2 février 2015 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Directrice adjointe,

Considérant la décision de nomination de Madame CORCELLA en date du 9 septembre 2019 à l'EPSM Metz-Jury en qualité d'Attachée d'administration Hospitalière,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : Une délégation de signature est donnée à **Madame Véronique DEFLOIRINE**, Directrice adjointe des services économiques et des travaux, pour l'ensemble des bons de commande en marché.

En son absence, délégation de signature est donnée à **Madame Joan CORCELLA**, Attachée d'administration Hospitalière.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 10 juillet 2025. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes.

Article 3 : Monsieur le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'Etat ainsi que sur le portail de l'établissement et sera notifiée aux personnes concernées et sera transmise à M. le Trésorier Principal et communiquée au conseil de surveillance lors de sa plus proche séance.

Jury, le 10 juillet 2025

Le Directeur par intérim,





Olivier ASTIER